

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2023-207

REGLEMENTATION DE L'USAGE DES PETARDS POUR LA FÊTE VOTIVE

Le Maire de la Commune de Jonquières Saint Vincent,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2213-6 ;
Considérant qu'à l'occasion de la Fête Votive il y a lieu de réglementer l'usage des pétards sur le domaine public de la commune afin d'assurer la tranquillité et la sécurité publique,
Sur la proposition du Directeur Général des Services de la Mairie.

ARRÊTE

Article 1 : L'usage des pétards et autres artifices est interdit sur le domaine public de la commune pendant toute la durée de la fête votive, à savoir du Jeudi 13 Juillet 2023 au Lundi 17 Juillet 2023 inclus.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et les agents placés sous son autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la publication, de la notification et de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Madame la Préfète du Gard et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Bouillargues / Bellegarde.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou être déféré dans les mêmes conditions de délai devant le Tribunal Administratif de Nîmes. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr »

Fait à Jonquières Saint Vincent, le 24 Mai 2023
Le Maire, Jean-Marc FOURNIER



The image shows a blue ink signature of Jean-Marc Fournier written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE JONQUIERES-SAINTE-VINCENT' and the number '1303001' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a figure on horseback.